

L'HISTOIRE DE LA BRÛLERIE

Les élus ont décidé de donner un nom au bâtiment situé sur le parking du Centre Communal Polyvalent, en bord de rivière juste à côté des terrains de tennis : «La brûlerie». Comment est née l'idée ?

«La brûlerie»...

Pour les jeunes générations ce lieu évoquera une unité de torréfaction de café ; Pour les plus anciens elle rappellera un endroit de production d'eau de vie à partir de fruits : pommes, poires ou raisins produits sur les exploitations agricoles.

Le bouilleur de cru au sens de la loi est une personne autorisée, à partir de ses récoltes, à distiller ou faire distiller ses fruits et produire de l'eau de vie pour sa consommation personnelle avec interdiction d'en faire commerce. Il ne paie pas de droit de consommation sur les dix premiers litres d'alcool pur. Le droit de brûler est intransmissible sinon au conjoint survivant.

L'origine de ce droit à produire de l'eau de vie remonte à Napoléon qui autorisa ses «grognauds» à distiller jusqu'à dix litres d'alcool pur (soit sensiblement environ 24 litres d'eau de vie). Ce droit se limita ensuite aux agriculteurs qui pouvaient transformer leurs fruits en boisson d'abord, puis en alcool ensuite.

À partir de 1959, la transmissibilité de ce droit cessa et aujourd'hui la production légale d'alcool héritée de l'ère napoléonienne est pratiquement inexistante.

Cependant, un assouplissement est intervenu en 2008, permettant à toute personne propriétaire d'un verger ou d'une vigne de distiller jusqu'à dix litres d'alcool pur en s'acquittant d'un droit de 8,70 € par litre.

«La goutte» comme on l'appelait était servie à l'apéritif ou accompagnait le café. La «rincette»

aidait à digérer.

Au delà de ses saveurs gustatives, «la goutte» avait d'autres vertus. Elle servait de désinfectant, de base pour les grogs qui soignaient rhume, angine et maux de gorge. Additionnée de sel, elle était administrée aux veaux naissants qui manquaient de vigueur. On l'appelait aussi «dormant» lorsqu'on s'en servait de somnifère pour les bébés pleureurs.

Pratiquement toutes les communes disposaient d'un local permettant de distiller. C'est dire si cette pratique était considérée comme vitale par les autorités...

Pour les anciens Spayens, la brûlerie évoque d'abord un hangar obscur et noirci par la fumée en bordure de la Sarthe, juste avant le pont en direction d'Arnage. C'est Monsieur Suard qui la faisait fonctionner. L'endroit était ouvert une partie de l'année. Chacun y venait avec sa barrique et amenait tout ce qui était bon à brûler. C'était un lieu de grande convivialité!

L'alambic fixe de la brûlerie fut

ensuite remplacé, durant quelques années, par un alambic ambulant. Monsieur Bellanger fut le dernier à pratiquer cette activité. Il se déplaçait de ferme en ferme en prenant soin d'enlever à chaque fois tout le charbon de sa machine pour tout éteindre avant de reprendre la route. Comme le temps de chauffe était long, il s'arrangeait bien souvent pour se faire inviter à déjeuner chez ses «clients».

Puis dans les années 70, l'entreprise EGBS y fera installer des sanitaires en vue de la création d'un camping qui ne restera pas longtemps ouvert du fait de la proximité de la rivière et de ses risques de noyade. L'endroit servira ensuite d'atelier communal jusqu'en 2008. En 1983, une partie de ce bâtiment a été attribué au club de pétanque et au Cyclo Spay, puis à la Croix Blanche un peu plus tard. À ce jour, seul le club cyclo occupe encore une partie des locaux.

Un panneau sera prochainement apposé sur ce bâtiment qui n'a pas subi de transformation depuis.

